

Les gelées assez fortes avec du vent sec risquent de provoquer un peu de dégâts sur les cultures d'hiver qui avaient commencé à anticiper la sortie d'hiver. Ces dégâts visuels auront plus ou moins voire pas d'impact en fonction des conditions de dégel et de reprise de végétation en mars.

COLZA

Végétation stoppée

La reprise de végétation qui s'était amorcée et nous avait même incité à conseiller les 1ers apports d'azote est bien sûr stoppée. Dans les parcelles les plus avancées au stade D1 il n'est pas impossible qu'il y ait un peu de dégâts. Néanmoins quand on connaît la capacité de récupération et de compensation des colzas, tout dépendra des conditions de printemps. Les parcelles les moins avancées au stade C1 ne présentent pas de risque avec de telles températures.

Azote bien accompagner la reprise

Dans les parcelles qui n'auraient pas encore reçu leur 1^{er} apport d'azote il est encore temps de réaliser une mesure de matière verte. C'est d'autant plus intéressant que la méthode est fiable et peu générer d'importantes économies de charges sur le poste azote. C'est d'autant plus important que les valeurs sont très hétérogènes (0,230 à 2,200 kg/m² selon le BSV). A la reprise de végétation il sera important de bien accompagner le redémarrage sans laisser les plantes rougir ce qui n'est jamais très bon.

Ravageurs : stand by

Avec les conditions actuelles il n'y a pas de risque charançon de la tige. Dès le dégel installer les cuvettes jaunes. En effet le suivi du BSV est un bon outil de mise en alerte mais ne permet pas une lutte raisonnée à la parcelle. Or outre les économies et la réduction des ENI, la lutte raisonnée est aussi le 1^{er} moyen à mettre en œuvre pour limiter le risque d'apparition de résistances, le 2^{eme} étant la protection intégrée pour limiter préventivement le risque. Une impasse aveugle n'est pas conseillée non plus même si elle est en moyenne préférable à une lutte aveugle à cause des effets non intentionnels qui finalement coûtent très cher. Ce ravageur est à surveiller surtout en début montaison de C2 à tige de 20 cm de haut, voire jusqu'au stade E sur forte pression.

Les altises d'automne ne génèrent pas actuellement de dégâts. Peu d'inquiétude sur les colzas vigoureux semés tôt avec une bonne disponibilité d'azote à l'automne. A suivre dans les situations plus « soufreuses ».

BLE

Sur les blés non décollés les températures enregistrées ne présentent pas d'inquiétude particulière même si les parcelles les plus avancées avaient certainement commencé à se désendurcir. La situation au dégel sera néanmoins à surveiller sur les parcelles semées très tôt, denses, et ayant reçu un dose d'azote importante (plus de 40u) avant le gel. Continuer les 1^{er} apports au dégel. Les situations où l'impasse sera possible (plus de 60u dans les 2 premiers horizons) seront très rares cette année.

Le réseau de surveillance a détecté les premières pustules de rouille jaune, à suivre.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 27 février 2018 (BSV G.C. N°02), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiologie du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, C. Adam, C. Chatain, J.Dacquain, F. Dumoulin, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.